

Projet Autonomie 2020 du programme INTERREG

I. La politique régionale européenne et Suisse

Les programmes européens INTERREG ont été créés au début des années 1990 par la Commission européenne dans le cadre de la politique régionale de l'Union européenne qui a pour but de créer des emplois, de stimuler la compétitivité et la croissance économique, d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de favoriser le développement durable. Elle vise à développer la coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale aux frontières internes et externes de l'UE. Les projets soutenus doivent contribuer en priorité à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive dans l'Union européenne. La Suisse est associée à ces programmes depuis 1994 au titre de la loi fédérale sur la Politique Régionale suisse (LPR) puis de la Nouvelle Politique Régionale (NPR¹) entrée en vigueur le 1er janvier 2008. L'objectif est d'aider les régions de montagne, les autres régions rurales et les régions frontalières à maîtriser leur changement structurel. Les programmes européens de coopération territoriale INTERREG sont un des moyens mis en place pour aider à l'atteinte de ces objectifs². Nous sommes actuellement dans la cinquième période de programmation des fonds européens allant de 2014 à 2020.

La Suisse participe à 10 programmes INTERREG, dont le Programme INTERREG V France-Suisse 2014 - 2020. Ce programme réunit deux espaces de coopération: le Bassin lémanique et l'Arc jurassien. Les cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Genève, Jura, Valais et Vaud sont impliqués dans le programme. Ils sont réunis au sein d'une coordination régionale INTERREG, dont la mise en œuvre opérationnelle est déléguée à arcjurassien.ch. Les cofinancements mis à disposition pour ce programme sont à hauteur de 66 millions d'euros de Fonds européens de développement régional (FEDER) pour la partie française et de 50 millions de francs suisses, dont 15 millions proviennent de la Confédération au titre de loi sur la NPR et 35 millions des cantons. La gouvernance de ce programme bilatéral associe un pays membre et un pays non-membre de l'Union européenne. Les partenaires suisses participent au pilotage du programme et à la mise en œuvre des objectifs, tout en conciliant des cadres réglementaires distincts. Un secrétariat conjoint informe, instruit et suit les projets soumis. L'objectif d'INTERREG V France-Suisse 2014-2020 est d'accompagner les initiatives locales dans des démarches de coopération. Il se décline à travers quatre grandes thématiques dans lesquels les projets déposés doivent s'insérer : le rapprochement des structures en matière d'innovation et soutien des projets innovants, la protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel, l'encouragement du transport durable et favorisation de l'emploi, et accompagnement de la mobilité de la main-d'œuvre

II. LE PROJET AUTONOMIE 2020

En novembre 2016, le programme INTERREG V France-Suisse 2014-2020 a retenu pour un cofinancement le projet « Autonomie2020 » dans l'axe d'intervention « économie et innovation ». Ce projet porté par l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source et le Département de la Haute-Savoie réunit sur la période de mars 2016 à juin 2019 (40 mois), des acteurs³ des structures médico-sociales, académiques et économiques du bassin lémanique autour de la question du maintien des personnes âgées à domicile sous l'angle des gérontechnologies. Sont également parties prenantes des partenaires « observateurs⁴ » et le projet prévoit une collaboration avec des associations des aînés françaises et suisses, ainsi qu'avec les acteurs de l'écosystème régional de la silver-économie.

L'objectif visé est d'apporter des réponses innovantes et adaptées aux aînés pour favoriser leur maintien et leur qualité de vie à domicile, tout en développant et structurant le secteur des technologies au service des personnes âgées. Ce projet d'un montant total de CHF 1'541'759.- bénéficie d'un soutien financier du FEDER de 701 895,75 €, de fonds fédéraux INTERREG Suisse de CHF 187'503.34 et de fonds cantonaux, dont CHF 75'000.- du canton de Vaud et CHF 50'000.- du canton du Valais.

1 <http://regiosuisse.ch/fr/interreg>

2 http://www.arcjurassien.ch/fileadmin/medias/pdf/cooperation_transfrontaliere_en_europe_-_interreg_espon_urbact.pdf

3 Pour la partie CH : la Haute Ecole de la Santé Valais-Wallis à Sion, le Groupement valaisan des Centres médico-sociaux, le Centre médico-social de Sierre et l'Association Cité générations à Genève. Pour la partie FR : le Centre Hospitalier Annecy-Genevois et l'association « Thésame Mécatronique et Management ».

4 L'institution genevoise de maintien à domicile (Imad) du canton de Genève et l'Association Vaudoise d'Aide à Domicile (AVASAD) du canton de Vaud

Le projet « Autonomie 2020 » concentrera ses efforts sur 3 objectifs spécifiques :

La mise à disposition des professionnels et institutions du domaine de la santé de données probantes issues d'enquêtes et d'expérimentations sur lesquelles s'appuyer pour choisir les technologies les plus appropriées ;

La production de dispositifs (normes et standards communs d'utilisation), d'outils et de procédures d'accompagnement les mieux adaptés aux besoins et attentes des aînés, ainsi qu'aux entreprises spécialisées en gérontechnologies pour les guider dans le développement de produits valides et fiables ;

La création de modules de formation portant sur les innovations technologiques dans les pratiques professionnelles auprès de la population âgée.

Les acteurs du projet « Autonomie 2020 » ont planifié 5 actions majeures pour répondre à ces objectifs :

1. Une enquête et une analyse des perceptions des besoins des aînés, de leurs aidants et du personnel médico-social ;
2. La constitution d'une base de données et de connaissances clés pouvant permettre l'émergence de projets innovants ;
3. Des expérimentations à domicile ;
4. Le développement d'un laboratoire vivant (Living Lab) ;
5. L'élaboration et la mise en œuvre d'un concept de formation modulaires sur les gérontechnologies ;

De manière directe ou indirecte, les actions menées tout au long de ce projet auront un impact positif auprès de différents publics tels que **les usagers, personnes âgées, professionnels et aidants** qui constituent le cœur de la problématique et seront à la fois participants et bénéficiaires des actions prévues. **Les pouvoirs publics** qui définissent les grandes orientations, les interventions publiques jugées prioritaires dont la mise en place de l'offre de services à la population. De nombreux chercheurs et experts **des milieux académiques et scientifiques** travaillent déjà sur la question des gérontechnologies dans le bassin lémanique. Il s'agit ici de renforcer la dynamique présente en nouant des partenariats plus étroits avec les usagers, les acteurs publics et les entreprises. En raison du vieillissement et donc transition de la population l'innovation va être appelée à jouer un rôle central et donc la capacité à créer et développer l'innovation, notamment par le développement de services et de partenariats des **entreprises** va être décisive dans le développement d'une filière de la silver-economie structurée.

La synergie développée par l'association des différents acteurs impliqués pour la préservation et/ou l'amélioration de la qualité de vie et du maintien à domicile des personnes âgées dans le cadre de ce projet permettra assurément d'apporter une réelle valeur ajoutée à l'état des connaissances et des pratiques au niveau des gérontechnologies pour que les utilisateurs, et leurs proches, puissent en tirer le meilleur parti.

Le partenariat franco-suisse qui constitue un atout majeur, non seulement par la mise en commun de compétences connaissances et expériences, mais également par l'étendue des retombées positives auprès de la population des deux régions, est porteur pour le développement de savoirs et pratiques nouvelles.

III. Positionnement du projet dans la stratégie du programme INTERREG France-Suisse

Les objectifs spécifiques de l'axe 4 « favoriser l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre » sont 1) le développement des services de proximité afin de stimuler le tissu économique par la mise en réseau des acteurs du tissu économique et social et échange de bonnes pratiques, et l'expérimentation de solutions opérationnelles et définition de nouveaux services et 2) le renforcement de l'accès aux marchés de l'emploi par la mise en réseau des acteurs du marché emploi / formation, l'échange d'information et harmonisation des méthodes de récolte des données ; par des actions d'information et d'accompagnement des parcours professionnels ; et des expérimentation pilotes de parcours de formation.

A. Des actions contribuant à favoriser l'activité économique pour mettre en place des offres innovantes

Dans un contexte de vieillissement de la population, les développements dans le domaine des « gérontechnologies » constituent une réelle opportunité à explorer pour apporter des réponses nouvelles aux enjeux liés aux soins et à l'accompagnement de la population vieillissante. Ce champ d'étude couvre la notion du « vieillissement en bonne santé » telle que préconisée par l'OMS⁵. Il promeut le respect du souhait des aînés de rester chez eux, même lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes de dépendance. Il vise au développement des alternatives nécessaires pour préserver la qualité de vie. Dans le cadre d'un marché tel que celui des silver-tech, il convient - pour ne pas être victimes d'effets d'aubaines ou de mode - de veiller à ce que les solutions envisagées apportent une réelle plus-value sanitaire et sociale à long-terme. Le projet « Autonomie 2020 » permettra de créer un environnement favorable à la silver-économie par une identification précise des problèmes rencontrés, besoins et attentes des utilisateurs, et la mise en œuvre d'un accompagnement efficace pour les entreprises et les usagers de ces technologies. Les actions menées par les partenaires s'inscrivent dans la réalité des terrains professionnels et du lieu de vie des adultes vieillissants. Les futures innovations pourront ainsi se baser sur l'identification et la réponse à des besoins attestés des adultes âgés, de leurs proches et des professionnels de la santé. Les expérimentations et les formations prévues dans le cadre de ce projet permettront d'accroître les compétences des professionnels et ainsi de rendre le marché de l'emploi concerné plus compétitif.

B. Des actions pour améliorer le transfert de savoir entre les acteurs régionaux en vue d'un développement de nouveaux produits et services

Le croisement des compétences entre acteurs professionnels de terrain et les milieux académiques, des expériences et des réseaux dans le cadre de ce projet permettra d'expérimenter, d'innover et de progresser dans la mise en place de nouveaux services (innovations sociales et technologiques) en faveur du « bien-vieillir » à domicile et de méthodes d'accompagnement adaptées. La force de l'étude sur la perception de l'utilité des technologies et des besoins en technologies innovantes pour le maintien à domicile (action 1) se trouve dans le choix de la méthode de recherche intégrant les différents usagers de la technologie. Elle vise à mettre en lumière les facteurs favorisant et freinant l'utilisation des gérontechnologies dans le maintien à domicile. L'évaluation de l'utilisation d'outils technologiques en situation réelle (action 3) permettra de vérifier dans quelle mesure ceux-ci participent au « bien vieillir » à domicile. La mise en place de « living lab » (Action 4), lieux de rencontres, d'échanges, de co-création, d'expérimentation, ainsi que de vitrines technologiques permettront d'approfondir l'état des connaissances sur les technologies au service des personnes âgées à la fois dans leur émergence et réalisation, que dans l'adéquation entre l'offre et la demande. En complément à l'accessibilité - pour les futures start-up - à une filière structurée et complète de la silver-économie, le cycle de développement d'une solution technologique dans l'univers du bien vieillir sera étudié puis formalisé (action 2). Enfin, le développement et l'amélioration du transfert de savoirs est l'objet même de l'action 5 dont le but est la formation de professionnels compétents en matière de services innovants et des technologies afin que leur utilisation serve aux objectifs centraux de leur mission. Le partenariat étroit liant les participants au projet permettra une forte synergie des actions menées. Les réseaux ainsi développés pourront à l'issue de ce projet poursuivre l'acquisition de « bonnes pratiques » grâce à l'engagement au sein de ce projet élaboré à partir des situations concrètes des usagers et par l'association d'experts de part et d'autre de la frontière.

C. Des actions pour renforcer la compétitivité de l'économie régionale

Force est de constater que si le principe d'une diffusion élargie de ces outils, dits « gérontechnologies », au bénéfice des personnes âgées paraît aujourd'hui communément acquis, il n'en demeure pas moins que dans la réalité des faits l'utilisation de ces solutions innovantes est très partielle. Les travaux projetés visent une approche par les usages répondant au mieux aux besoins et attentes des utilisateurs et des professionnels. Il s'agira en particulier d'approfondir l'état des connaissances de chacun sur les gérontechnologies à la fois dans leur émergence et réalisation, et l'adéquation entre l'offre et la demande. Ces actions permettront de mieux appréhender les enjeux de l'innovation technologique au service de la population âgée pour les usagers, les acteurs du tissu sanitaire, social et

⁵ OMS, Rapport mondial sur le vieillissement, WHO/FWC/ALC/15.01, 2015

économique et faciliter ainsi le développement de nouveaux services et outils. Le développement de ces outils et services a pour ambition d'être répliquable/transférable dans le contexte suisse comme français.

IV. Déposer un projet INTERREG V France-Suisse 2014-2020.

L'instruction des dossiers se déroule en deux phases : administrative et financière d'une part, technique d'autre part. Elle porte sur 4 critères principaux : l'analyse de la plus-value transfrontalière, l'analyse de la qualité du partenariat, l'analyse de l'insertion du projet dans les politiques régionales et nationales et la crédibilité et la qualité du projet. Pour la partie Suisse, différents services cantonaux ont été consultés pour donner un avis sur le fond du projet « Autonomie 2020 » dont la plus-value sanitaire à long terme dans le marché de la silver-économie et la garantie du respect des procédures éthiques en vigueur pour le dépôt d'un projet de recherche et la mise en œuvre des différentes actions projetées. Une fois l'instruction terminée, le projet a été soumis à l'instance technique de sélection des projets puis mis à l'ordre du jour du comité de programmation, réunissant les territoires CH et FR du programme INTERREG pour une ultime sélection basée sur la qualité du projet déposé au regard du thème traité, des effets du projet au-delà de la période de réalisation et la transférabilité des résultats à d'autres projets.

Renseignements : Pia Coppex – p.coppex-gasche@ecolelasource.ch